



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 4760 du 06/03/2014 relative à l'acte de candidature à introduire par les puéricultrices dans l'enseignement maternel ordinaire pour le 15 avril 2014.

Ne concerne pas l'enseignement spécialisé.

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<input type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles	<p>- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles et fondamentales libres subventionnées</p> <p><u>Pour information :</u></p> <p>- Aux membres de l'Inspection de la Communauté pour l'enseignement fondamental ;</p> <p>- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;</p> <p>- Aux services de vérification ;</p> <p>- Aux associations de parents ;</p> <p>- Aux organes de coordination et de représentation.</p>
X <input type="checkbox"/> Libre subventionné	
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> libre confessionnel	
<input type="checkbox"/> libre non confessionnel	
<input type="checkbox"/> Officiel subventionné	
X <input type="checkbox"/> Niveaux : fondamental et maternel ordinaire	
Type de circulaire	
X Circulaire administrative	
<input type="checkbox"/> Circulaire informative	
Période de validité	
<input type="checkbox"/> 2014-2015	
<input type="checkbox"/> Du au	
Documents à renvoyer	
<input type="checkbox"/> OUI	
<input type="checkbox"/> Date limite : 15/04/2014	
<input type="checkbox"/>	
Mot-clé :	
Puéricultrice ACS-APE	

Signataire		
Administration :	Madame Lisa SALOMONOWICZ, Directrice générale	
Personnes de contact		
Service ou Association :		
Nom et prénom	Téléphone	Email
Cellule ACS/APE	02/413.34.51	emmanuelle.gratia@cfwb.be
Cellule gestion des emplois	02/413.40.62	cellulege@cfwb.be
Service ou Association :		
Nom et prénom	Téléphone	Email

L'emploi dans la présente circulaire des noms uniquement masculins et féminins pour les différents titres et fonctions est épicène en vue d'assurer la lisibilité du texte nonobstant les dispositions du décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier.

En application de l'article 28, § 8 du décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la communauté française :

- toute puéricultrice qui souhaite faire valoir sa priorité dans le classement P.O. doit poser sa candidature **par lettre recommandée** auprès de son **Pouvoir organisateur**. Cet acte de candidature doit être posé **pour le 15 avril au plus tard** ;
- toute puéricultrice qui souhaite faire valoir sa priorité dans le classement interzonal doit poser sa candidature en renvoyant le formulaire dûment complété repris en annexe **par lettre recommandée** auprès de la **Présidente de la Commission centrale de gestion des emplois** **pour le 15 avril au plus tard**.

ATTENTION :

- le modèle d'acte de candidature joint à la présente est différent de celui de l'année scolaire passée aussi les puéricultrices qui ont déjà posé ce jour leur candidature en utilisant le modèle de l'année dernière doivent impérativement **ré-introduire** le formulaire figurant en annexe de la présente circulaire.
- **Les puéricultrices définitives ou définitives à titre provisoire**, qui sont donc soumises au décret du 2 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française, **ne doivent pas introduire de candidature**.

Je vous invite à informer les puéricultrices contractuelles relevant de votre pouvoir organisateur du contenu de la présente et vous remercie pour l'attention que vous y accorderez.

La Directrice générale

Lisa SALOMONOWICZ

ANNEXE

CANDIDATURE A ENVOYER PAR LETTRE
RECOMMANDEE POUR LE 15 AVRIL 2014 AU PLUS
TARD

ENSEIGNEMENT
LIBRE CONFESSIIONNEL

Madame Sylviane MOLLE,
Présidente de la Commission
centrale de gestion des emplois
pour l'enseignement préscolaire
et primaire **LIBRE** subventionné
Boulevard Léopold II, 44
Local 2^e 222
1080 BRUXELLES

Madame la Présidente,

Conformément au décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations
des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la
valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la
Communauté Française, je soussigné(e) :

Nom-

Prénom :

N°matricule :

.....

Domicilié(e) :

.....

Téléphone/portable :

.....

Adresse

courriel :

Dénomination, adresse et n° FASE de l'établissement où j'exerce actuellement mes fonctions :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

ai l'honneur de faire acte de candidature afin de faire valoir ma priorité dans le classement interzonal des puéricultrices pour l'enseignement subventionné :

Zone 1 : Bruxelles-Capitale :
OUI/NON (1)

Zone 2 : Province de Brabant Wallon :
OUI/NON (1)

Zone 3 : arrondissement administratifs de Huy et Waremme :
OUI/NON (1)

Zone 4 : arrondissement administratif de Liège :
OUI/NON (1)

Zone 5 : arrondissement administratif de Verviers :
OUI/NON (1)

Zone 6 : Province de Namur :
OUI/NON (1)

Zone 7 : Province de Luxembourg :
OUI/NON (1)

Zone 8 : Hainaut Occidental comprenant les communes suivantes :
OUI/NON (1)

Antoing, Ath, Beloeil, Brunehaut, Bernissart, Brugelette, Celles, Chièvres, Comines-Warneton, Ellezelles, Estaimpuis, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Lessines, Leuze-en-Hainaut, Mont-de-L'Enclus, Mouscron, Pecq, Rumes, Tournai, Peruwelz, Silly

Zone 9 : Mons-Centre comprenant les communes suivantes :
OUI/NON (1)

Boussu, Braine-le-Comte, Chapelle-Herlaimont, Colfontaine, Dour, Ecaussinnes, Enghien, Frameries, Hensies, Honnelle, Jurbize, la Louvière, Lens, Le Roeulx, manage, Mons, Morlanwelz, Quaregnon, Quevy, Quievrain, Saint-Ghislain, Seneffe, Soignies.

Zone 10 : Charleroi-Hainaut Sud comprenant les communes suivantes :
OUI/NON(1)

Aiseau-Presles, Anderlues, Beaumont, Binche, Charleroi, Châtelet, Chimay, Courcelles, Erquelines, Estinnes, Farciennes, Fleurus, Fontaine-L'Éveque, Froidchapelle, Gerpinnes, Ham-sur-heure, Les Bons-Villers, Lobbes, Montigny-le-Tilleul, Merbes, Momignies, Pont-à-Celles, Sivry-Rance, Thuin.

J'ai bénéficié, durant cette année scolaire 2013-214, d'un écartement et/ou d'un congé de maternité dont les périodes sont les suivantes (1) :

Congé d'écartement : du.....au

Congé de maternité : du.....au

J'ai repris mes fonctions cette année scolaire 2013-2014 après plus de 8 ans d'interruption, veuillez trouver en annexe à la présente l'attestation de service.

***Afin de permettre aux pouvoirs organisateurs susceptibles de me proposer un emploi de me contacter, je marque mon accord par la présente pour la publication de mes coordonnées personnelles dans la circulaire reprenant le classement interzonal des puéricultrices. OUI/NON (1)
L'absence de réponse sera considérée comme un accord tacite.***

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Date :

Signature :

ATTESTATION
POUR L'ADMISSIBILITE DES SERVICES RENDUS PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL

Je soussigné(e),

Directeur(trice), de l'Etablissement / de l'Ecole (1)

n° de matricule

n° fase

déclare et certifie que Mr / Mme
n° de matricule

né(e) le à

a été en service dans l'établissement précité et y a rempli les fonctions ci-après aux dates indiquées au tableau ci-dessous :

Dates de début et de fin des services Du Au	Niveau(x) Section(s) où l'intéressé(e) a fonctionné	Fonctions remplies	Situation adminis- trative (2)	H o r a i r e		Observations (5)
				(3)	(4)	

Cette attestation est délivrée sur base des documents suivants (6):

J'autorise l'Autorité ministérielle à contrôler les renseignements énumérés ci-dessus.

Fait à, le

Certifié sincère et véritable
Signature :

- (1) Biffer les mentions inutiles.
- (2) Temporaire, définitif, C.S.T., C.M.T., stagiaire Education nationale (STEN), stagiaire « Communauté française » STEC, stagiaire ONEM, TCT, PTP, APE, ACS, CPE (Rosetta), contrat de travail (salarié)
- (3) Nombre de périodes effectivement prestées
- (4) Nombre de périodes constituant une charge complète
- (5) Indiquer éventuellement la date à partir de laquelle l'établissement a été subventionné
- (6) Enumérer les documents dont il s'agit : registre du personnel, états de service, budget, livres des traitements, palmarès, annuaire, etc .

NOM : PRENOM :

1. **INTERRUPTION DE SERVICE** : Congés (sauf maladie ou maternité), congés prestations réduites, absences, disponibilités, interruptions de carrière, etc...,

<u>PERIODE</u> :	<u>NBRE DE JOURS</u> :	<u>TYPE D'INTERRUPTION</u> :
DU AU
DU AU

2. **CONGE POUR CAUSE DE MALADIE OU D'INFIRMITE** :

<u>PERIODE</u> :	<u>NBRE DE JOURS</u> :
DU AU
DU AU

3. **CONGE POUR CAUSE DE MATERNITE** :

<u>PERIODE</u> :	<u>NBRE DE JOURS</u> :
DU AU
DU AU

N.B. : Ces rubriques doivent obligatoirement être complétées, s'il échet par la mention « NEANT ».

